Principe de vote d'une Assemblée générale FPF

Etape 1
Adhérents

Tous les adhérents (y compris les présidents) à jour de leur cotisation peuvent voter (1 carte = 1 voix) :

- Approbation du rapport moral du président
- Approbation du rapport financier
- Approbation des cotisations année n+1
- Election des candidats au 1e Collège

Etape 2
Clubs

Les présidents de clubs s'expriment avec leurs pouvoirs :
La voix du club et celles des adhérents qui ne se sont pas exprimés à la phase 1, ils peuvent voter ou donner leur pouvoir au président d'UR.

- Approbation du rapport moral du président
- Approbation du rapport financier
- Approbation des cotisations année n+1
- Election des candidats au 1e Collège

Etape 3
Présidents UR

Les présidents d'UR s'expriment avec les pouvoirs reçus :

- Approbation du rapport moral du président
- Approbation du rapport financier
- Approbation des cotisations année n+1
- Election des candidats au 1e Collège

Etape 4
2e Collège

Les présidents d'UR élisent 5 membres
présidents d'Union Régionale en exercice,
pour constituer le Deuxième Collège.

Etape 5
AGO

Assemblée Générale Ordinaire

Dépouillement des votes électroniques sur :

- Rapports moral et financier, cotisations
- Proclamation des personnes élues au 1e Collège
- Proclamation des 5 personnes élues au 2e Collège

Etape 6
départements

Première réunion de CA
Le Premier et le Deuxième Collège
Votent pour les représentants des départements.
(actuellement au nombre de 8)

Etape 7
3e Collège

Le Premier et le Deuxième Collège
Votent pour les 4 représentants au CA, issus des responsables de département, ils constituent le 3e Collège.

Le nouveau CA est opérationnel, il est composé de 15 administrateurs :

- 6 membres issus du Premier Collège
- 5 membres issus du Deuxième Collège
- 4 membres issus du troisième Collège

Les membres du CA procèdent à l'élection du Bureau du Conseil d'Administration.